

Comment aider les hirondelles :

1- Respecter leurs nichées, tolérer leur présence et leurs salissures. Si le problème est important, placer une planchette sous le nid. Nous disposons de modèles adaptés :



**Protection
antisalissure**

16,40 €

2- Différer les travaux de ravalements, rénovation de toiture, démolition d'immeuble en dehors de la période de nidification. Ne pas intervenir entre avril et août. Ne pas détruire les nids.

3- Attirer les hirondelles chez vous, en lieu sûr, en y disposant des nichoirs artificiels.



**Nid hirondelle
rustique : 10 €**



**Nid d'hirondelle de fenêtre
double: 20€**

4- Préserver ou créer à leur intention des sites de boues accessibles pour qu'elles puissent construire leurs nids.

5- Signaler à la LPO les projets d'intervention sur les immeubles abritant des hirondelles et martinets.

6- Participer à notre enquête, en renvoyant le questionnaire ci-joint, en dénombrant les nids d'hirondelles sur votre maison, votre rue, votre village, votre commune. Contactez nous.

7- Soutenir financièrement le programme, en commandant des articles pour les hirondelles ou envoyer un don au « Programme hirondelle »

8- Adhérer à la LPO

Hirondelles et martinets sont des espèces protégées :



En France, les hirondelles et les martinets bénéficient d'un statut juridique qui font d'eux **des oiseaux intégralement protégés**. Ce régime de protection est issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature aujourd'hui codifiée aux articles L411-1 et suivant le code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 17/04/1981 modifié le 05/03/1999, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Pour ces oiseaux (poussins ou adultes), sont interdits : **la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation.**

Et qu'ils soient vivants ou morts : **le transport, le colportage, la détention, la mise en vente ou l'achat.**

Pour les œufs ou les nids : **l'enlèvement ou la destruction, l'altération ou la dégradation de leurs milieux.**

Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à **9 000 euros** et/ou une **peine d'emprisonnement** pouvant aller jusqu'à 6 mois (art. L415-1 du Code de l'environnement).

LPO ARDÈCHE

**4 BIS RUE DE LA HALLE
07110 LARGENTIERE
TÉLÉPHONE : 04 75 35 55 90**

VIVRE AVEC L'HIRONDELLE DE FENÊTRE EN ARDÈCHE



Marc Fasol www.Oiseaux.net

**ACCORDEZ
LE DROIT
AU LOGEMENT
A CETTE ESPECE
MENACEE**



ARDÈCHE

L'Hirondelle de fenêtre et les autres espèces hôtes de nos maisons

L'Hirondelle de fenêtre, appelée aussi Hirondelle urbaine, habite les villages et mêmes les grandes villes.

Elle a subi en France une diminution de 40% de ses effectifs depuis 1990. Nous envisageons par ce programme d'action de recenser la population ardéchoise, les principaux sites de nidification, ceux qui sont menacés de destruction et de sensibiliser les habitants aux problèmes de cette espèce.

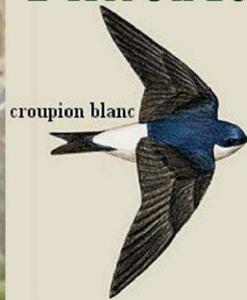
L'Hirondelle rustique ou de cheminée vit de préférence à la campagne où elle niche à l'intérieur des bâtiments agricoles. Les Martinets nichent fréquemment sous les tuiles ou dans les trous de murs.

En Ardèche, nos maisons abritent aussi parfois l'Hirondelle de rochers (de couleur grise), le Rougequeue noir, la Chouette effraie, le Faucon crécerelle, et plusieurs espèces de chauves-souris. Toutes ces espèces peuvent être victimes des destructions volontaires ou involontaires lors de travaux de rénovation de nos habitations.

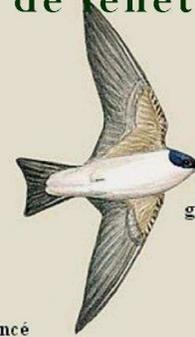
Des solutions existent pour les préserver : différer les travaux hors période de nidification, disposer à leur intention des nichoirs artificiels, préférer les matériaux de constructions écologiques.

Ces espèces sont utiles à l'agriculture car insectivores ou prédatrices d'espèces indésirables (rongeurs). Elles sont aussi victimes indirectes des insecticides, des produits de traitements de charpentes ou des poisons utilisés en agriculture ou pour la maison. Limiter l'usage de ces produits non sélectifs, participer au respect de l'environnement en adoptant les produits alimentaires issus de l'agriculture biologique, contribuent aussi à préserver ces espèces menacées.

L'Hirondelle de fenêtre



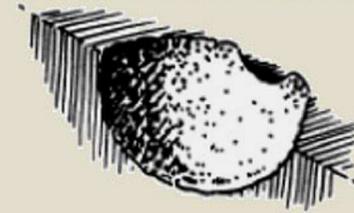
croupion blanc



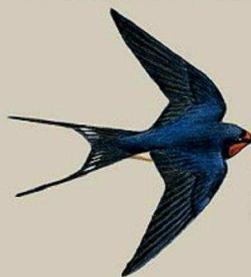
gorge blanche

queue en V peu prononcé

nid à l'extérieur des bâtiments, plaqué contre le "plafond" (corniche, rebord de toit, rebord de fenêtre, ...), avec une petite ouverture



L'Hirondelle rustique



queue très fourchue (surtout chez le mâle)



gorge rouge et collier noir



nid à l'intérieur des bâtiments en coupe largement ouverte vers le haut



plus grand que l'hirondelle



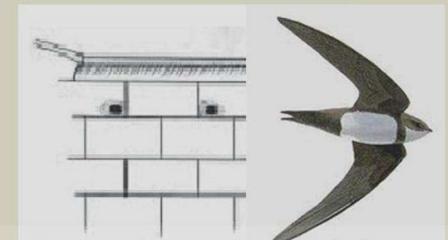
entièrement brun noirâtre, dessus et dessous (avec une gorge un peu plus claire)

ailles très longues en forme de faux



Le Martinet noir

niche dans les cavités et fissures des habitations



Le Martinet à ventre blanc

Plus grand que le martinet noir, habite les cavités dans les immeubles ou les rochers